

Direction Départementale des Territoires de l'Oise

SEEF – Bureau Politique et Police de l'Eau

AVIS AU PUBLIC

Communes de Fontaines-Chaalis, Montlognon, Ermenonville, Montagny-Sainte-Félicité, Ver-sur-Launette, Ève, Lagny-le-Sec, Plessis-Belleville (60), Othis, Dammartin-en-Goële, Marchemoret, Rouvres, Montgé-en-Goële (77).

Par arrêté interpréfectoral du **29 mars 2019**, les Préfets de l'Oise et de Seine-et-Marne ont ordonné une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement, présentée par le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette concernant la mise en place d'un programme d'aménagement de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant de la Launette.

L'enquête se déroulera dans les mairies des communes précitées, aux heures normales d'ouverture, **pendant 35 jours consécutifs du mercredi 24 avril 2019 au mardi 28 mai 2019 inclus.**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier, sur support papier, pourra être consulté, dans les mairies concernées par le projet, aux heures d'ouverture au public. Les observations du public pourront être formulées sur des registres ouverts à cet effet, dans les mairies des communes concernées par le projet, ou être adressées par écrit ou mail directement au commissaire-enquêteur en les envoyant au siège de l'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de Ver-Sur-Launette

Commissaire-enquêteur - Monsieur Jean-Yves MAINECOURT

Mise en place d'un programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion
des sols dans le bassin versant de la Launette

5 rue du Bois– 60 950 Ver-sur-Launette

Adresse mail : enquetepublique.sisn@gmail.com

Monsieur Jean-Yves MAINECOURT, agent immobilier en retraite, tiendra une permanence aux jours, heures et lieux mentionnés ci-après :

Le mercredi 24 avril 2019 de 15h00 à 17h00 à la Mairie de Ver-sur-Launette.

Le samedi 4 mai 2019 de 10h00 à 12h00 à la Mairie d'Othis.

Le jeudi 9 mai 2019 de 10h00 à 12h00 à la Mairie d'Ève.

Le mercredi 15 mai 2019 de 15h00 à 17h00 à la Mairie de Rouvres.

Le mardi 28 mai 2019 de 17h00 à 19h00 à la Mairie de Montagny-Sainte-Félicité.

Le dossier de l'enquête sera disponible sur les sites internet des préfectures de l'Oise (rubrique Réglementation et procédures - Décisions administratives Autorisations au titre de la loi sur l'eau DIG) et de Seine-et-Marne (rubrique Publications – Enquêtes publiques).

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les mairies des communes concernées par le projet et disposant de cet équipement.

Le rapport du commissaire enquêteur sera consultable, sur support papier, à la Direction Départementale des Territoires de l'Oise et dans les mairies concernées et sous format électronique sur les sites internet des préfectures de l'Oise et de Seine-et-Marne, durant une période d'un an.

À l'issue de l'enquête publique, les autorités compétentes pour prendre l'arrêté interpréfectoral relatif au projet sont les Préfets de l'Oise et de Seine-et-Marne.

**La Responsable du bureau Police
et Politique de l'Eau**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, sweeping stroke that forms a large 'C' shape, followed by a horizontal line extending to the right.

Cécile JOUIN